

## Demande de retrait anticipé pour l'acquisition d'un logement à usage propre

Un seul retrait anticipé destiné à la propriété du logement est autorisé par transaction tous les cinq ans, et jusqu'à cinq ans avant d'atteindre l'âge de référence. Passé ce délai, il est obligatoire de liquider entièrement le compte.

N° de compte de libre passage \_\_\_\_\_

N° de compte de libre passage II \_\_\_\_\_

La demande est déposée pour (ci-après la «Fondation»)

Freizügigkeitsstiftung der Zürcher Kantonalbank

Freizügigkeitsstiftung II der Zürcher Kantonalbank

### Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue, n° \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Etat civil \_\_\_\_\_

N° AVS 756. \_\_\_\_\_

Adhésion à une institution de prévoyance du 2e pilier:  Oui  Non

Date de versement souhaitée \_\_\_\_\_

### Montant

Retrait de la totalité de la fortune de prévoyance

avec clôture de compte

Retrait partiel

Montant en CHF \_\_\_\_\_

Les preneurs de prévoyance âgés de plus de 50 ans peuvent réclamer ou mettre en gage au total au maximum le montant de la prestation de libre passage à 50 ans ou la moitié de la prestation de libre passage à la date du retrait anticipé. Dans la mesure où les deux montants sont connus, le montant le plus élevé s'applique.

### Indications relatives au bien / domicile

Adresse du terrain ou du bien immobilier \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Date du transfert de propriété \_\_\_\_\_

Date de l'authentification \_\_\_\_\_

Financement assuré par \_\_\_\_\_

N° de crédit hypothécaire \_\_\_\_\_

## Statut de propriété

Propriété exclusive

Copropriété

Droits de propriété en % \_\_\_\_\_

Propriété commune (uniquement entre conjoints ou partenaires enregistrés)

## Utilisation prévue avec indication des documents à soumettre<sup>1</sup>

### En tout cas à joindre :

– Copie d'une pièce d'identité valide du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

### Acquisition

- Copie de l'acte authentique du contrat d'achat **ou** projet de contrat d'achat
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir annexe)
- Virement direct au profit du vendeur à compter de la date du transfert de propriété

### Construction

- Copie de l'acte authentique du contrat d'achat **ou** projet de contrat d'achat
- Copie du contrat de service **ou** de l'entreprise générale, **ou** des confirmations de commande
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)

### Amortissement du crédit hypothécaire financé par la Zürcher Kantonalbank

- Indication du n° de crédit hypothécaire pour le virement
- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de trois mois)
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)

### Amortissement du crédit hypothécaire financé par un établissement tiers

- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de trois mois)
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)

### Transformation ou rénovation

- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de trois mois)
- Copie des confirmations de commande **et / ou** factures
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)

### Participation à une coopérative de logement

- Confirmation par la coopérative de logement du montant autorisé par signature du preneur de prévoyance
- Copie du contrat de bail **et** des statuts

<sup>1</sup> La Fondation se réserve le droit d'exiger d'autres documents et justificatifs.

## Virement au profit du créancier hypothécaire / constructeur / vendeur

IBAN / N° de compte \_\_\_\_\_

Titulaire du compte \_\_\_\_\_

Nom de la banque ou numéro de clearing bancaire \_\_\_\_\_

En cas d'un virement à l'étranger merci de joindre des instructions de paiement détaillées. Le virement sera effectué en francs suisse (CHF).

## Portefeuilles de titres

La demande de versement comprend l'ordre à la Fondation de vendre les titres détenus dans le cadre du traitement de cet ordre.

Si les titres doivent être vendus immédiatement, veuillez soumettre un ordre de titres distinct.

## Signatures

L'ensemble des motifs de versement ne peuvent être invoqués qu'avec l'accord écrit du conjoint ou du partenaire enregistré.

Si, sur la base des documents présentés, des doutes subsistent quant au domicile fiscal, la Fondation se réserve le droit de prélever des retenues à la source sur le versement.

Le preneur de prévoyance confirme qu'au cours des trois dernières années précédant le versement de la prestation de libre passage, aucun rachat n'a été effectué dans le 2e pilier.

Si le transfert de propriété n'a pas lieu, le preneur de prévoyance charge l'établissement financier auquel il a demandé le financement de rembourser immédiatement les avoirs versés. Il en va de même si le preneur de prévoyance ne peut employer le montant déjà versé pour l'utilisation prévue.

Le preneur de prévoyance confirme qu'il a élu domicile dans le bien à financer, où qu'il y aura son domicile en cas de construction.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du preneur de prévoyance

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du conjoint / partenaire enregistré

**Zürcher Kantonalbank** Signature(s) contrôlée(s) par le conseiller clientèle ou effectuée(s) en sa présence

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du conseiller clientèle

## Envoyer à :

Zürcher Kantonalbank «Freizügigkeitsstiftung», Postfach, 8010 Zürich



# Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente

## Informations sur le preneur de prévoyance

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° de compte de libre passage \_\_\_\_\_

N° de compte de libre passage II \_\_\_\_\_

## Déclaration de consentement

En signant ce document, je déclare ou nous déclarons accepter que la « Restriction de vente prévue à l'article 30e, paragraphe 2 LPP » soit inscrite dans le registre foncier de mon / notre terrain.

J'accepte ou nous acceptons de régler directement les éventuels frais occasionnés par cette inscription au registre foncier.  
Le bureau du registre foncier est autorisé à m'envoyer / nous envoyer directement la facture.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du preneur de prévoyance

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du conjoint / partenaire enregistré

## Envoyer à :

Zürcher Kantonalbank «Freizügigkeitsstiftung», Postfach, 8010 Zürich



# Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé

Le présent formulaire doit être rempli et signé par le créancier hypothécaire ou le notaire.

## Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Rue, n° \_\_\_\_\_ NPA, localité \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ N° de compte de libre passage \_\_\_\_\_  
N° de compte de libre passage II \_\_\_\_\_

## Utilisation prévue

Acquisition d'un logement à usage propre  Transformation d'un logement à usage propre  
 Construction d'un logement à usage propre  
 Amortissement d'un prêt hypothécaire Statut de propriété en % \_\_\_\_\_

## Indications relatives au bien / domicile

Adresse du terrain ou du bien immobilier \_\_\_\_\_  
NPA, localité \_\_\_\_\_  
Date du transfert de propriété \_\_\_\_\_  
N° de crédit hypothécaire \_\_\_\_\_

## Virement

IBAN / N° de compte \_\_\_\_\_  
Titulaire du compte \_\_\_\_\_  
Nom de la banque ou numéro de clearing bancaire \_\_\_\_\_

## Créancier hypothécaire

Person de contact \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

## Signatures

Le créancier hypothécaire ou le notaire chargé du dossier confirme que les avoirs de prévoyance à verser seront exclusivement utilisés pour l'acquisition, la construction ou la transformation du logement en propriété à usage propre – ou pour l'amortissement du crédit hypothécaire – et que le preneur de prévoyance ne peut y accéder d'aucune autre manière.

Si le transfert de propriété ne devait pas avoir lieu, la banque à laquelle le financement a été demandé ou le notaire chargé de l'exécution s'engage à rembourser immédiatement les avoirs versés. Il en va de même si le preneur de prévoyance ne peut employer le montant déjà versé pour l'utilisation prévue.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date \_\_\_\_\_ Timbre et signature \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Lieu, date \_\_\_\_\_ Timbre et signature \_\_\_\_\_

## Envoyer à :

Zürcher Kantonalbank «Freizügigkeitsstiftung», Postfach, 8010 Zürich